

Résumés - Abstracts

LES ENJEUX D'ECHELLE POUR LA GESTION ET L'ALIMENTATION EN EAU, L'ASSAINISSEMENT ET LA PLANIFICATION

J. Ganguin

Office des eaux et des déchets, Canton de Berne

Pour une eau potable de bonne qualité en quantité suffisante : la stratégie d'alimentation en eau du canton de Berne

La stratégie de l'eau du canton de Berne, qui vise la gestion intégrale des eaux, a été établie en 2010. Elle comprend trois volets: utilisation de l'eau, assainissement et alimentation en eau. Afin d'assurer l'alimentation durable en eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante à la population, la stratégie d'alimentation en eau poursuit quatre objectifs, à savoir la concentration sur les meilleurs captages, l'optimisation des infrastructures, la désignation des organismes compétents pour exploiter les installations ainsi que l'amélioration de la sécurité juridique lors de déplacements d'installations. L'exposé présente l'état d'avancement des différentes mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs et les défis encore à relever.

C. Joerin

Service de l'environnement, Canton de Fribourg

Une gestion des eaux régionale et globale pour préserver la ressource

Le 18 décembre 2009, le Grand Conseil fribourgeois a adopté à l'unanimité une nouvelle loi sur les eaux (LCEaux) qui prévoit une gestion des eaux régionale et globale au lieu d'être essentiellement communale et sectorielle. La LCEaux a été élaborée afin de préserver la ressource à long terme. Elle demande de prendre en compte toutes les dimensions de l'eau : ressource vitale, facteur de biodiversité, agent énergétique, source de bien-être et de loisirs, mais aussi élément naturel à maîtriser. Si le canton conserve des tâches centrales pour donner un cadre de planification et assurer le pilotage, le rôle principal pour sa mise en œuvre revient toutefois aux communes et aux régions. Celles-ci doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités hydrographiques cohérentes qui permettent de gérer à la bonne échelle l'ensemble des eaux d'une région.

M. Calianno

Institut de géographie et durabilité, Université de Lausanne

Régimes et bassins d'usage de l'eau en Valais Central : la station de Crans-Montana

Le Valais Central est soumis aux contraintes classiques de gestion de l'eau des têtes de bassin versant : ressources en eau limitées dans le temps et dans l'espace, difficulté du partage de l'eau dû à la topographie. La région présente en outre un climat continental avec des étés secs et chauds. Cette présentation se focalisera les usages de l'eau de ce type de territoire, dont un monitoring à haute résolution temporelle et spatiale a été effectué durant ma thèse à Crans-Montana, entre 2014 et 2017. C'est en particulier l'eau potable et l'irrigation qui ont été mesurés : leur répartition spatiale (via le « bassin d'usage ») et leur dynamique temporelle (via le « régime d'usage »). Les pics d'usage saisonniers identifiés ainsi permettent de décrire de manière plus précise les possibles événements de crise hydrique sur le temps court (à l'échelle de la journée, du weekend).

LES ENJEUX DE DIALOGUE ENTRE ACTEURS

A. Honneger

UMR 5600 Environnement Ville Société CNRS – ENS-Lyon

Implication et articulation des acteurs dans la gestion et la pratique collective de l'eau – Le cas français, entre permanences et recompositions majeures

La mise en œuvre des politiques de l'eau est le fait d'une pluralité d'acteurs. En France, l'action publique est caractérisée, depuis la loi sur l'eau de 1964, par le principe de gestion concertée par bassin-versant. Il en est ainsi à toutes les échelles – de celle des grands bassins hydrographiques à celle des sous-bassins. C'est dans ce cadre qu'instances de concertation et institutions dialoguent. La loi sur l'eau de 1992 a initié, pour ce même référent hydrographique, l'instauration de documents de planification qui visent à encadrer l'action de l'Etat, des collectivités et des usagers de l'eau. Ce système organise les solidarités entre les territoires et est affiché comme gage d'efficacité pour la gestion des cours d'eau. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 renforce la portée juridique de ces outils de planification à l'échelon local. La DCE s'est fortement inspirée de ce modèle qui, de plus, promeut la participation. Deux réformes territoriales majeures – Loi MAPTAM, 2014 et loi NOTRe, 2015 – provoquent des recompositions majeures. Les coordinations à l'œuvre sont remises en cause par l'émergence d'un nouvel acteur clé dans l'exercice de la politique relative à la gestion du petit cycle de l'eau comme à celle du grand cycle de l'eau : les intercommunalités à fiscalité propre. Un élargissement de la concertation est notifié et inclut dorénavant les acteurs de l'aménagement du territoire, les riverains et les habitants ce qui implique de nouvelles formes de débat. Cette communication s'efforcera de décrypter les changements en cours en rappelant les évolutions successives et en s'appuyant sur des exemples.

A. Soureillat

Réseau des acteurs de l'eau en montagne, Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Rapprocher les acteurs publics et privés pour une gestion durable de l'eau des hauts bassins versants Retour d'expérience du Réseau des acteurs de l'eau en montagne

Les territoires de montagnes présentent des spécificités topographiques et pédoclimatiques qui nécessitent des adaptations dans différents domaines de la gestion de l'eau et des milieux associés. Face à ces spécificités, et à la nécessité d'une meilleure prise en compte de la ressource et des milieux, les acteurs de l'eau en montagne peuvent apporter des solutions innovantes et pertinentes. Le cloisonnement des différentes catégories d'acteurs de l'eau en montagne limite cependant l'innovation et le développement de nouveaux outils et méthodes qui pourraient répondre aux spécificités de ces territoires. Le réseau des acteurs de l'eau en montagne, créé en 2014 à l'issue des Etats généraux de l'eau en montagne, a vocation à fédérer ces acteurs, pour une gestion durable de l'eau des hauts bassins versants.

Y. Rey

Bureau d'ingénieurs Cordonier & Rey SA

Lienne-Raspille - projet régional de gestion des eaux. Région Crans-Montana – Sierre

Les territoires de montagnes présentent des spécificités topographiques et pédoclimatiques qui nécessitent des adaptations dans différents domaines de la gestion de l'eau et des milieux associés. Face à ces spécificités, et à la nécessité d'une meilleure prise en compte de la ressource et des milieux, les acteurs de l'eau en montagne peuvent apporter des solutions innovantes et pertinentes. Le cloisonnement des différentes catégories d'acteurs de l'eau en montagne limite cependant l'innovation et le développement de nouveaux outils et méthodes qui pourraient répondre aux spécificités de ces territoires. Le réseau des acteurs de l'eau en montagne, créé en 2014 à l'issue des Etats généraux de l'eau en montagne, a vocation à fédérer ces acteurs, pour une gestion durable de l'eau des hauts bassins versants.

LES ENJEUX DE GOUVERNANCE DE L'EAU

E. Lieberherr

ETH Zurich

Water provision in Germany and Switzerland: cases of public and private management

This talk will provide a comparative presentation of local water provision in Germany and Switzerland. Eva will focus on specific cases of public, private and mixed management. Specifically, she will present an example of public-private management (Berlin, Germany) as well as an example of a private law company (Bern, Switzerland) and a public operator (Zurich, Switzerland).

S. Apothéloz

Ville de Lausanne, Service de l'eau

Distribution et gestion intégrée de l'eau dans la région lausannoise

La distribution de l'eau à Lausanne a été marquée par la volonté historique des lausannois de ne pas utiliser l'eau du Léman et de privilégier l'eau des sources. Le réseau d'adduction s'est ainsi étendu jusque dans les Préalpes et le gros de Vaud. Aujourd'hui, plus de la moitié de l'eau provient du Léman, mais la ville a maintenu une importante diversité d'approvisionnement et le réseau s'étend sur un vaste territoire. De plus, un nombre important de communes environnantes, pour diverses raisons, a confié la distribution de l'eau à la ville centre ou lui achète de l'eau en gros, parfois comme unique source d'approvisionnement. Du côté de l'assainissement, les communes ont construit leurs réseaux d'évacuation de manière indépendante, sauf pour certains collecteurs principaux qui sont intercommunaux. Et c'est seulement en 1964 que la STEP de Lausanne a été mise en service pour épurer l'eau de Lausanne et d'une grande partie de l'agglomération. A l'heure où les questions de qualité de l'eau et de préservation du milieu naturel sont des enjeux qui nécessitent une vision du cycle complet de l'eau, qu'en est-il de l'organisation administrative et territoriale de ces activités? Pourquoi l'approvisionnement et l'évacuation ne sont pas des domaines historiquement liés ? Le niveau communal est-il encore adéquat pour gérer un bien vital qui ne connaît pas les frontières ? Après une présentation de l'organisation actuelle, quelques éléments de réponse seront données à ces questions.

O. Goy

Association Sauvegarde du Léman

L'Opération Rivières Propres, une saga contre la pollution

Constatant que la concentration en phosphore peinait à baisser malgré les efforts d'assainissement entrepris jusque-là, l'ASL lance en 1990 une campagne d'inventaire des rejets polluants se déversant dans les cours d'eau de l'ensemble du bassin versant du Léman. Devant l'ampleur de la tâche, le recours à la participation citoyenne s'est imposé, bien que ce type d'action n'était pas à la mode à l'époque. Plus de 2'000 bénévoles ont répondu et l'action a pu être menée avec succès permettant d'envoyer aux administrations des rapports pour chacune des rivières visitées. Dès 2011, des sondages sur un échantillon de rejets choisis ont montré une nette diminution des rejets polluants dénotant la réussite de l'opération.